



Motion des élus demandant le report du projet 18h30

Les élus du CSE du Réseau France 3 constatent que les conditions ne sont pas réunies pour la mise à l'antenne dans de bonnes conditions d'une tranche régionale supplémentaire du 19/20.

Les élus estiment que cet objectif est prématuré, au regard du projet de régionalisation dans son ensemble et qu'il est susceptible de lui porter durablement préjudice.

Les élus souhaitent que l'on suspende le lancement du 18h30 et que l'on revienne à une méthode de conduite de projets cohérente, ce qui implique la présentation d'un projet de régionalisation, avec sa finalité, son séquençage, la méthode et les moyens envisagés, en amont de toute mise en œuvre.

Dans le contexte de tension actuelle, le report du projet aurait le mérite de prendre en compte, outre les effets conjoncturels de la crise sanitaire, la réalité de l'état de santé des collectifs, ainsi que les résultats des négociations sur l'évolution des pratiques et des organisations annoncées en 2021.

Nous rappelons ici que rien ne pourra se faire sans les salariés, il est impératif de le prendre en compte dès l'amont des projets.

**Adopté à l'unanimité des 19 votants
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent**

Le 18 décembre 2020